

**Séance du Conseil Municipal du 30/04/2009**

**Direction : Direction des Ressources Humaines**

**Personnel**

**REF : DRH2009011**

**Signataire : CD/BC/SG**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mai 2003 avec Madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien-dentiste au centre municipal de santé.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 4 ;

Vu la loi n°87-588 du 30 juillet 1987, portant diverses mesures d'ordre social ;

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique, ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 1977, créant des postes de chirurgiens-dentistes ;

Vu la déclaration de vacance de poste n°2009021100160 effectuée auprès du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France ;

Considérant l'absence de cadre d'emplois susceptible d'assurer les fonctions correspondantes ;

Considérant que Madame Claire GIBASSIER possède les titres pour exercer les fonctions définies ;

Considérant que Madame Claire GIBASSIER est inscrite au tableau de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes sous le n° 93-17257 ;

Considérant que Madame Claire GIBASSIER est en activité pour les mêmes fonctions depuis le 10 janvier 2003, et ce sans interruption, qu'elle possède donc une durée de service public au terme de son contrat de 6 ans et 3 mois et 22 jours.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1** : Autorise le Maire à proroger à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, pour une durée indéterminée, dans les conditions fixées par l'article 15 paragraphe II de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, le contrat réglementaire passé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 avec Madame Claire GIBASSIER, chirurgien-dentiste.

**ARTICLE 2** : Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63,79 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

**ARTICLE 3** : Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

**ARTICLE 4** : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

64131 – 511 (602 – 64131 – 511)

Le Maire

Jacques SALVATOR